

Délibération : N°2024-10-17 : 20

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 17 octobre 2024, sous la présidence de Madame Christine CONOCAR :

Point à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2024

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	24
Membres présents :	16
Dont membres ayant voix délibérative :	13
Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	12

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2024.

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents ou représentés : 16

Pour : 16 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 avec 16 voix pour.**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Montpellier, le 17 octobre 2024

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine CONOCAR



Transmise à la Rectrice le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.